

FAQ étudiants

Comment m'inscrire en licence professionnelle / master ?

Il vous faudra **remplir un dossier d'inscription disponible sur notre site** internet dans la rubrique **formation** sur la page de la formation qui vous intéresse, et le retourner au gestionnaire pédagogique du cycle dans lequel vous souhaitez vous inscrire.

Respecter les dates d'inscription et veiller bien à ce que votre **dossier soit complet** sans quoi votre inscription ne pourra pas être prise en compte !

Quelles sont les dates d'inscription en licence et master ?

Consultez **[le calendrier](#)**

Attention il n'y a qu'une période de recrutement par an :

Pour la licence : entre **mars et juin**

Pour le master :

Entre **mars et mai** pour les **étudiants**

Fin **juin / début juillet** pour les **professionnels**

Il n'y a qu'**une seule rentrée** pour tous les cycles, en septembre.

Quels sont les tarifs des formations de l'Enass ?

Les formations sont prises en charge par les entreprises et/ou organismes financeurs (y compris dans le cadre des droits à formation via le CPF).

Consultez le descriptif des formations dans la rubrique **[formation](#)**.



Quelles sont les modalités de fonctionnement de la scolarité ?

Contrairement à la plupart des formations proposées au CNAM, qui peuvent être suivies « à la carte », les formations dispensées par l'Enass doivent être suivies dans leur intégralité.

Le système des UE à la carte n'existe pas à l'Enass.

Je réside à l'étranger, comment intégrer le master ?

Si vous résidez à l'étranger et que votre dernier diplôme est de ce pays, plusieurs éléments sont à prendre en considération pour pouvoir postuler au concours d'entrée :

Vous devrez en **faire valider le niveau** auprès du service **ENIC NARIC**

Le **recrutement s'effectue en France** (concours et/ou oral d'admission)

Il n'y a **pas de procédure Campus France** à effectuer

Une fois admis, il faut chercher une entreprise d'accueil car toutes nos **formations s'effectuent en alternance**. Il faut donc prévoir d'être en France pour passer les entretiens

Il faut veiller en parallèle à **obtenir un titre de séjour** vous permettant de travailler en France puisque avec un contrat d'alternance, vous êtes salarié de l'entreprise d'accueil

Il faut ensuite, et par conséquent, prendre en compte le fait que vous **alternerez semaine de cours à l'école et semaine en entreprise en France**

Les cours ont lieu **exclusivement sur Paris, et pas à distance**

Il faudra veiller à ce que l'**entreprise d'accueil prenne bien en charge les frais afférents à la formation** (transport, logement éventuel...)

Pour la procédure d'inscription, toutes les informations figurent sur notre site Internet dans la rubrique **formation**.

J'ai un bac+2 mais pas dans le secteur de l'assurance, puis-je tout de même intégrer la licence professionnelle de l'Enass ?

Oui, mais il vous faudra obligatoirement suivre l'option « **fondamentaux de l'assurance** » en début de formation.

J'ai un bac+3 mais pas dans le secteur de l'assurance, puis-je tout de même intégrer le master de l'Enass ?

Oui. Il existe plusieurs voies d'accès pour intégrer le master.

Si vous avez un **bac+3 (obtenu ou en cours d'obtention)** dans n'importe quel domaine, c'est le concours pour entrer en **cycle en alternance** qu'il faudra passer.

Si vous avez un **bac+4 en économie, banque, finance, management ou commerce**, c'est dans le **cycle EMCA** (Etudiant en Management, Commerce en Alternance) qu'il faudra vous inscrire.

Si vous avez un **bac+5 en lettres ou sciences humaines** et que vous souhaitez vous réorienter vers le secteur de

l'assurance, c'est dans le **cycle ELSA** (Etudiants en Lettres et Sciences humaines en Alternance) qu'il faudra vous inscrire.

Enfin, **si vous êtes salarié**, il conviendra de vous inscrire dans le **cycle en formation continue**.

Je souhaite m'inscrire en formation initiale en alternance en licence professionnelle / master, comment financer ma formation ?

La formation est entièrement **prise en charge par l'entreprise** qui vous accueille dans le cadre de votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Peut-on suivre la licence / le master à distance ?

La **licence professionnelle en formation continue se déroule pour les ¾ à distance**. Les autres cursus de l'Enass sont tous en présentiels.

L'Enass peut-il m'aider dans ma recherche d'un contrat d'apprentissage / de professionnalisation ?

L'Enass dispose d'un fort réseau et de solides relations avec de très nombreuses entreprises du secteur de l'assurance. Consultez la rubrique [**Carrière**](#) de nombreuses offres d'alternance y sont régulièrement déposées.

Je ne trouve pas d'entreprise, et la formation va bientôt commencer. Que faire ?

Sans entreprise d'accueil, vous ne pourrez pas intégrer la formation.

Pour les candidats en licence et en cycles ECMA et ELSA du master, votre admission sera conservée pendant 1 an.

Pour les étudiants postulant en M1 – cycle en alternance, vous devrez passer à nouveau le concours d'entrée.

Mon apprentissage au sein de l'entreprise se passe mal. Que faire ?

Pour les apprentis, il vous faudra prendre contact avec l'administration du CFA.

Pour les autres cycles, prenez contact avec le coordinateur pédagogique de votre diplôme.

Quel est le rythme de la formation ?

La licence professionnelle tout comme le master sont des formations à temps plein, partagées entre l'école et l'entreprise d'accueil dans le cadre de l'alternance.

La licence se déroule sur une année, de **septembre à juin avec 1 à 2 semaines de cours par mois** et le reste du temps en entreprise.

Le master se déroule sur 2 ans. Il se déroule de **septembre à juin avec 1 à 2 semaines de cours par mois** et le reste du temps en entreprise.

Quels sont les lieux de formation ?

En licence professionnelle, les cours auront lieu au 41 rue Gay Lussac, 75005 Paris ou 292 rue Saint Martin, 75003 Paris.

En master, les cours auront lieu 41 rue Gay Lussac, 75005 Paris ou 292 rue Saint Martin, 75003 Paris ou 2 rue Conté, 75003 Paris.

Je suis d'une ancienne promotion et je souhaite recevoir mon diplôme, quelle est la procédure ?

Il vous faudra **envoyer un mail au coordinateur pédagogique de votre diplôme** en y joignant la copie recto/verso de votre carte d'identité et en précisant votre adresse postale.

J'ai perdu mon diplôme, je souhaite recevoir un duplicata

Contactez le coordinateur pédagogique de votre diplôme par mail en y joignant :

- la copie recto/verso de votre carte d'identité
- votre adresse postale
- une attestation manuscrite sur l'honneur de perte de diplôme
- Et n'oubliez pas d'indiquer votre cycle et l'année d'obtention

J'ai plusieurs années d'expérience dans le secteur de l'assurance que je voudrais valider par un diplôme afin de progresser professionnellement. Comment puis-je m'y prendre ?

Consultez [la rubrique VAE](#)



<https://www.enass.fr/elevés-diplômes/faq/faq-etudiants-942240.kjsp?RH=1505465224949>